



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 décembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 10 décembre 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 70
Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Patrick AUDARD
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Georges MEZUI	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Madame Céline RENAUD	Madame Monique BAYARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Madame Céline RABUT
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Guillaume RUET	Madame Delphine BLAYA	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Monsieur Lionel SANCHEZ	

Membres absents :

Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Stéphanie VACHEROT
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Monique BAYARD
	Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CAMBILLARD
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Adhésion de Dijon métropole à l'association de préfiguration de la maîtrise d'ouvrage élargie du projet Passerelle d'échanges d'informations fiscales entre les collectivités et les services fiscaux de l'Etat (DDFiP/DRFiP)

La fiabilité des bases d'imposition de la fiscalité directe locale constitue un enjeu majeur pour les collectivités territoriales. La plateforme Passerelle, conçue à l'initiative de collectivités territoriales et portée par France Urbaine depuis 2021 avec le soutien de la Direction interministérielle du numérique (DINUM) dans le cadre du plan de relance, permet de normaliser, tracer et sécuriser les échanges de signalements entre collectivités et les services fiscaux de l'État (Direction Générale des Finances Publiques [DGFIP]).

Dijon métropole a participé à l'expérimentation nationale de Passerelle conduite entre 2023 et 2024, aux côtés de 21 autres collectivités et de 14 directions départementales et régionales des finances publiques (DDFiP/DRFiP), contribuant à la définition du protocole d'échange et à la validation du dispositif. L'expérimentation a démontré la pertinence technique et organisationnelle de la plateforme et renforcé l'intérêt de la DGFIP pour son déploiement à plus grande échelle. Il est désormais nécessaire d'élargir le périmètre géographique et fonctionnel de l'expérimentation, et de doter le projet d'une maîtrise d'ouvrage pérenne et mutualisée sous la forme d'une association de préfiguration.

L'adhésion de Dijon métropole à cette association lui permettra de participer à la gouvernance du projet, de contribuer à l'évolution de la plateforme et de bénéficier d'un cadre collectif d'assistance et de développement partagé.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1 et suivants relatifs à la libre administration des collectivités territoriales et à leur faculté d'adhérer à des associations ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 relatifs au contrat d'association ;

Vu le rapport de la Cour des comptes de janvier 2017 sur la gestion de la fiscalité directe locale par la DGFIP, et notamment sa recommandation n°12 préconisant la mise en place d'un protocole standardisé de transmission et de suivi des signalements entre collectivités locales et services fiscaux ;

Vu la note de synthèse jointe présentant le projet Passerelle, ses résultats d'expérimentation et les objectifs de la création d'une association de préfiguration pour en assurer la maîtrise d'ouvrage élargie ;

Vu le projet de statuts de l'association de préfiguration pour la maîtrise d'ouvrage élargie du projet de "Passerelle" d'échange d'informations fiscales entre collectivités et DDFiP/DRFiP, annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis de la commission Finances ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le principe de l'adhésion de Dijon métropole à l'association de préfiguration pour la maîtrise d'ouvrage élargie du projet de "Passerelle" d'échange d'informations fiscales entre collectivités et DDFiP/DRFiP, telle que régie par les statuts annexés à la présente délibération.

- **de désigner** Ysoline GERARD, Responsable observatoire fiscal, en qualité de représentante de Dijon métropole à l'Assemblée générale de l'association, avec pour suppléant Gérald FRIBOURG, Directeur des Finances.

- **d'autoriser** le Président à signer les statuts de l'association ainsi que tout document nécessaire à la finalisation de l'adhésion et à la participation de la collectivité à ladite association.

- **de prendre acte** que le montant de la cotisation annuelle est fixé chaque année par l'assemblée générale de l'association, sur proposition du conseil d'administration, et qu'il est estimé à ce jour à un maximum de 1 000 euros par an.

- **d'autoriser** le Président à inscrire cette dépense au budget de la collectivité au chapitre et article correspondants.

- **de charger** le Président de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à la Préfecture et publiée selon les dispositions en vigueur.

SCRUTIN	POUR : 85	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 15 PROCURATION(S)	